

Procès Kabuga : le témoin interrogé par la défense

Stéphanie Maupas

RFI, 6 octobre 2022

Au procès de Félicien Kabuga, devant les juges du Mécanisme de l'ONU chargé des derniers dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda, le premier témoin de l'accusation a poursuivi sa déposition. L'homme d'affaires rwandais est accusé de génocide et de crimes contre l'humanité, notamment pour son rôle en tant que président de la Radio-Télévision des Mille Collines (RTLM). Après les questions du procureur sur le rôle de l'accusé dans la Radio, l'avocat de Félicien Kabuga a contre-interrogé le témoin.

Avec notre correspondante à La Haye, Stéphanie Maupas.

Sous le feu des questions de l'avocat de Félicien Kabuga, le témoin protégé – désigné sous le pseudonyme KAB 5 – a affirmé que les programmes de la radio extrémiste hutue se sont durcis au fil du temps.

Depuis l'ouverture du procès, maître Emmanuel Altit assure que l'homme d'affaires aurait investi dans la RTLM pour participer

à la première radio commerciale du Rwanda. Et non pas pour servir un programme politique.

Le témoin affirme que les émissions de la RTLM sont devenues plus virulentes après l'assassinat du président du Burundi voisin, Melchior Ndadaye, en octobre 1993.

« À partir de ce moment, la RTLM s'est mobilisée. Dans toutes ses émissions elle disait : "Hutus du Rwanda, soyez vigilants. La situation du Burundi risque de vous affecter." Rappelez-vous qu'à l'époque, il y avait la guerre entre le Rwanda et le FPR-Inkotanyi. Et l'on disait que le FPR-Inkotanyi était uniquement composé de Tutsis. Alors la RTLM disait : "voilà, Il y a des tutsis qui viennent de l'extérieur. Ceux qui viennent du Burundi et ceux de l'intérieur vont constituer le Tutsiland." Voilà les émissions qui étaient diffusées à la RTLM. »

Félicien Kabuga n'a pas assisté au contre-interrogatoire. Ni depuis le box des accusés, ni par vidéo conférence depuis la prison.